



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller

35700 Rennes

☎ 02 23 21 36 50

☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 28 - Jeudi 26 octobre 2006

Apprentissage : la Région bâtit une filière d'excellence

Adopté après bien des remous à l'Assemblée nationale en février 2006, le dispositif relatif à « l'apprentissage junior » était censé permettre aux élèves en difficulté, après une année « d'initiative aux métiers », de signer un véritable contrat d'apprentissage dès 15 ans. La mesure fut fraîchement accueillie, tant elle péchait à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme, on eût apprécié que les Régions, principaux financeurs de l'apprentissage, fussent associées à l'élaboration d'un projet qui, somme toute, les concernait directement. Sur le fond surtout, **un tel dispositif remettait en cause la règle intangible de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans**. Il suscita donc l'opposition quasi unanime des Conseils régionaux, qui allèrent parfois jusqu'à refuser sa mise en œuvre. En Bretagne, Michel Morin, vice-président à la formation initiale et professionnelle, souligna à juste titre que, selon lui, « à 15 ans, c'est un peu tôt pour signer un contrat de travail et s'engager dans des métiers difficiles comme le bâtiment ». Et de poursuivre : « **Je crains qu'on risque davantage de casser les jeunes que de leur apporter quelque chose de stable dans la durée.** » Opinion d'ailleurs corroborée par une majorité de professionnels qui, à l'instar de Michel Chrétien, directeur du CFA de Plérin, déclare ne pas accepter « des jeunes de 14 ans, car nous pensons qu'ils ne sont pas assez mûrs pour faire un choix de métier ». Comme à son habitude, le gouvernement s'entêta, et se trouve aujourd'hui dans une situation relativement humiliante. Qu'il est loin, aujourd'hui, l'ambitieux objectif fixé par Gilles de Robien de 20 000 jeunes entrant en apprentissage junior dès la rentrée 2006 ! Dès le 29 août, *Les Echos* annonçaient que les Académies tablaient « sur des objectifs réduits, voire nuls, pour l'année ». Prévision confirmée de manière fort abrupte par *Le Télégramme* dans son édition du 8 septembre : « **C'est un flop !** » La Région Bretagne, pour sa part, ne peut que s'en féliciter, elle qui, depuis 2004, s'applique, en dépit de la légèreté du gouvernement sur le sujet, à valoriser cette voie de formation, de manière à en faire une véritable filière d'excellence.

Quel est le poids de l'apprentissage en Bretagne ?

Notre région compte, lors de cette rentrée 2006, près de 17 000 apprentis, répartis en 49 centres de formation (CFA) qui couvrent de manière équilibrée l'ensemble du territoire. Plus de 250 diplômes au total sont délivrés, ce qui témoigne de la grande diversité des métiers préparés. Le bâtiment constitue assez largement le premier employeur d'apprentis (27 % des effectifs), devant les métiers de bouche (14 %), le commerce (13 %) et les soins à la personne (11 %).

Au demeurant, cette filière englobe aujourd'hui l'ensemble des niveaux, du CAP à l'ingénieur. Six mois après l'obtention de leur diplôme, 80 % des apprentis ont un emploi et, dans la grande majorité des cas, en contrat à durée indéterminée.

Quelles sont les compétences des Régions dans le domaine de l'apprentissage ?

Ce sont les premières lois de décentralisation (1982-1983) qui leur ont confié d'importantes responsabilités en la matière, et leur champ de compétence a



encore été renforcé par divers textes législatifs adoptés entre 2002 et 2005. Pour ce qui touche plus particulièrement à la Bretagne, soulignons d'autre part que le Conseil Régional et l'Etat ont signé le 27 juillet 2005 un **contrat d'objectifs et de moyens « apprentissage »** (COM) pour la période 2005-2009. Concrètement, notre collectivité décide des ouvertures, des ajustements et des fermetures de formations dans les CFA et sections d'apprentissage (SA) ; elle en finance le fonctionnement, l'équipement et le bâti ; elle travaille à l'amélioration de la qualité des enseignements proposés et accompagne les centres dans leurs opérations d'information ; enfin, elle accorde diverses aides directes aux apprentis et à leurs employeurs.

Quels sont les principaux axes de la politique menée par la Région afin de promouvoir cette filière de formation ?

La question essentielle, étant donné la nature d'une filière dont l'objectif consiste en premier lieu à permettre l'insertion professionnelle des jeunes, est bien sûr celle de l'adaptation de l'offre de formation au contexte socio-économique breton. La Stratégie régionale Emploi-Formation (SREF), adoptée en juin 2006, se donne justement pour but de **définir de manière précise les perspectives d'insertion dans les métiers et secteurs concernés**, par le truchement de partenariats avec les représentants professionnels d'une part, les entreprises et CFA de l'autre. Il convient par ailleurs de **renforcer le dispositif de formation des acteurs de l'apprentissage**, en mettant entre autres l'accent sur les personnels nouvellement recrutés et certaines thématiques particulièrement pertinentes, à l'instar de la spécificité de la pédagogie par alternance ou la prise en compte de l'hétérogénéité des publics. D'autre part, **la relation entre les CFA et le monde du travail doit être soutenue**, ce qui va conduire la Région à prendre en charge le financement d'une visite de formateur en entreprise par an et par apprenti. Elle accompagnera également les CFA et SA dans leurs **programmes d'investissements mobiliers et immobiliers**, en privilégiant les projets qui visent à l'amélioration de la qualité de la formation, de l'accueil et des conditions de vie des élèves. Enfin, elle organisera pour la deuxième année consécutive **« la semaine de l'apprentissage »**, de manière à présenter au grand public les atouts de cette filière de formation.

La Région portera une attention toute particulière à la diversification des publics accueillis dans les CFA. Comment cela se traduira-t-il ?

Notre collectivité se montrera soucieuse de **favoriser l'insertion dans les centres des jeunes handicapés**, et notamment des déficients intellectuels légers. Elle soutiendra **la mixité dans tous les métiers**, et entend améliorer l'accueil social et psychologique des apprentis afin de **réduire le nombre des ruptures de contrat**. Elle s'appliquera à **développer l'apprentissage dans la fonction publique** par une sensibilisation des collectivités territoriales. Enfin, elle facilitera la mise en œuvre, à destination des jeunes pourvus d'une expérience professionnelle, de **parcours individualisés** fondés sur l'adaptation de la durée des formations et l'instauration de modalités pédagogiques particulières.

Comment la Région contribue-t-elle à améliorer la qualité de la relation entre l'employeur et l'apprenti ?

Dans le but de **favoriser la signature de contrats d'apprentissage et d'en faciliter le déroulement**, notre collectivité soutient l'effort de formation consenti par une entreprise ou une association recrutant un apprenti. En l'occurrence, le versement des indemnités compensatrices est soumis depuis le 1^{er} juillet 2006 à de nouveaux critères. Dorénavant, les employeurs d'apprentis pourront bénéficier de trois aides. La première – 1 000 € par an – est conditionnée à **l'assiduité du jeune dans l'entreprise et au CFA**. La deuxième, du même montant, est allouée à **l'employeur qui entretient une relation régulière avec l'organisme de formation**. La troisième, fixée à 300 € par an, entend favoriser **la mixité des métiers**. En bénéficieront les entreprises recrutant une jeune femme dans des professions traditionnellement masculines, et vice-versa. D'autre part, la Région s'applique à **faciliter l'accès des apprentis à cette filière de formation**, en leur accordant **une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration**. Depuis septembre 2005, elle leur verse par ailleurs un chèque de 75 à 200 € pour **l'acquisition de leur premier équipement professionnel**, qui correspond, en moyenne, à 70 % du coût de celui-ci.

